

Décision favorable de la CNAC* pour le Seignanx : Un bassin de vie mieux équilibré

Nous devons nous féliciter de la décision de la CNAC du 26 Octobre, de valider une partie du projet commercial du Seignanx, localisé à Ondres, en bordure de l'échangeur autoroutier.

Il s'agit d'un hypermarché sous enseigne Auchan couvrant environ 12000m². Cette décision est satisfaisante à plusieurs titres.

D'abord elle conforte l'attrait de notre territoire. Elle valide ensuite les choix et les travaux des élus, commencés il y a fort longtemps.

C'est en effet en 1995, que la création des parcs d'activités sur les sites de Tarnos, Ondres et St Martin a été envisagée. Le conseil général et la communauté de communes se sont associés pour la mise en place d'un syndicat mixte et la SODEC* assure les aménagements commerciaux.

Ils ne sont pas artificiels mais bien en **continuité d'urbanisation de la commune** d'Ondres. En outre cette présence commerciale forte, va rééquilibrer l'ensemble de l'agglomération Bayonnaise qui évitera les inconvénients d'une seule centralité rapidement engorgée. Ainsi le feu vert de la CNAC va dans **le sens d'un bassin de vie mieux équilibré, avec une entrée nord de l'agglomération très marquée**. C'est aussi un enjeu d'aménagement du territoire.

Enfin cette opération a été approuvée dans le cadre du SCOT dont l'objet est précisément la cohérence territoriale et une charte environnementale, unique en France aujourd'hui, a pu faire pencher la balance en faveur des acteurs d'Ondres.

Les projets (Autour d'IKEA à Mouguerre et Ondres) validés par la CNAC correspondent à des perspectives connues d'augmentation de population dans notre bassin de vie et plus largement dans le Sud Landes et le Pays basque. Leur mise en œuvre n'aura donc pas de conséquences négatives sur les espaces commerciaux existants qui devront évidemment, et c'est le cas de l'ensemble « Carrefour/CGR » à Tarnos, **renouveler et rendre plus attractive leur configuration**.

Ainsi une saine concurrence pourrait bénéficier aux consommateurs, qui eux seuls, en fin de compte, feront la démonstration de la pertinence de ces projets si le surendettement est efficacement jugulé et si, **pouvoir d'achat et confiance, retrouvent la vigueur espérée**.

- CNAC : Commission nationale d'aménagement commercial
- SODEC : <http://www.groupe-sodec.com/#/realisations/enprojet/12>